



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-17059>

Département(s) de publication : **75**

Annonce n° **24-17059**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Centrale d'Achat du Transport Public

Activité de l'entité adjudicatrice : Services de chemin de fer urbain, de tramway, de trolleybus ou d'autobus

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Acquisition de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique, juridique et marketing en matière de billettique, distribution, MaaS et services numériques d'information dans le cadre des mobilités.

Description : L'accord-cadre est passé par la CATP, marque commerciale de l'association AGIR Transport, dans le cadre de son activité d'achat centralisée telle que prévue par l'article L. 2113-2 1° du Code de la Commande Publique (ci-après " CCP "). Il est passé selon la procédure avec négociation en application des articles L. 2124-3 et R.2161-21 à R. 2161-23 du CCP. L'accord-cadre a pour objet la passation de l'accord-cadre relatif à l'acquisition de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique, juridique et marketing en matière de billettique, distribution, MaaS et services numériques d'information dans le cadre des mobilités. L'accord-cadre est mono-attributaire.

Identifiant de la procédure : 81057ef6-7f30-4057-bdd5-e419ed69cabd

Type de procédure : Négociée avec publication préalable d'un appel à la concurrence / concurrentielle avec négociation

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 71241000 Études de faisabilité, service de conseil, analyse

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 71335000 Études techniques

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 79100000 Services juridiques

2.1.3 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 EUR

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : L'accord-cadre a pour objet l'acquisition de prestations pluridisciplinaires (technique, juridique et marketing). L'accord-cadre prévoit donc que des prestations (juridiques) soient réservées : les prestations juridiques prévues n'étant pas des prestations accessoires, celles-ci doivent être réalisées conformément à la législation en matière de consultations juridiques. Il appartient donc au candidat de s'assurer que les prestations juridiques seront assurées par des professionnels autorisés par la loi n°71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques (exemple : selon article 56 de la loi, avocats). Afin de répondre à l'accord-cadre, la sous-traitance étant interdite pour certaines professions juridiques, les candidats doivent donc se présenter en groupement afin de disposer des compétences juridiques exigées dans la partie IX du Cahier des Clauses Particulières (CCP). Les candidats peuvent présenter leur candidature sous la forme d'un groupement solidaire ou conjoint conformément aux articles R. 2142-19 et suivants du CCP. Conformément à l'article R. 2142-26 du CCP, la composition du groupement ne peut être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché à l'exception des conditions prévues à l'article R2342-14 du CCP.

Base juridique :

Directive 2014/25/UE

2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux : Se référer au dossier d'appel d'offres

Section 5 - Lot

5.1 Lot : LOT-0001

Titre : Prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique, juridique et marketing en matière de billettique, distribution, MaaS et services numériques d'information dans le cadre des mobilités

Description : La présente consultation a pour objet la passation de l'accord-cadre relatif à l'acquisition de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique, juridique et marketing en matière de billettique, distribution, MaaS et services numériques d'information dans le cadre des mobilités. L'accord-cadre est non alloti car il ne permet pas une distinction des prestations. L'accord-cadre est mono-attributaire.

Identifiant interne : 1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 71241000 Études de faisabilité, service de conseil, analyse

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 7

5.1.6 Informations générales

Description : L'accord-cadre sera conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification. Il sera reconductible tacitement sept (7) fois pour une durée d'un an. Il est prévu une période d'exclusivité pour le Titulaire durant laquelle il est l'unique destinataire des demandes des Bénéficiaires souhaitant recourir au présent accord-cadre. Cette période se déroule comme suit : Le Titulaire bénéficie d'une exclusivité pour l'émission des bons de commande intégrant une gestion de projet global (projet comprenant toutes les phases) durant les 6 premières années de l'accord-cadre, sous réserve de 5 années de reconduction. A compter de la fin de la période d'exclusivité de 6 ans le Titulaire ne bénéficie plus de l'exclusivité attachée au présent accord-cadre. Aucun nouveau bon de commande intégrant une gestion de projet global ne peut être émis sur le fondement du présent accord-cadre. Seuls des bons de commande relatifs à des projets complémentaires ou au fonctionnement peuvent être émis et ce jusqu'à la fin d'exécution de l'accord-cadre. Par ailleurs, à la fin de la période d'exclusivité, la CATP se réserve la possibilité de relancer une consultation ayant le même objet et ainsi, de conclure un nouvel accord-cadre. Dans le cas d'une non-reconduction, 2 mois avant l'échéance de l'accord-cadre, la CATP notifie au Titulaire sa décision de non-reconduction. Celui-ci ne peut s'y opposer et ne peut prétendre à aucune indemnisation.

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés : Pas encore connues

Informations complémentaires : L'accord-cadre est passé par la CATP dans le cadre de son activité d'achat centralisée telle que prévue par l'article L. 2113-2 1° du Code de la Commande Publique (ci-après " CCP "). Il est passé selon la procédure avec négociation en application des articles L. 2124-3 et R.2161-21 à R. 2161-23 du CCP. Cette procédure se déroule en deux phases : - Une phase d'examen des candidatures ; - Une phase d'examen des offres (avant et après négociations le cas échéant). La phase d'examen des candidatures permet à la CATP de vérifier que les candidats n'entrent dans aucun des cas d'exclusion de plein droit de la procédure de passation des marchés publics définis aux articles L. 2141-1 à L. 2141-6 du CCP. Elle permet ensuite à la CATP de vérifier que l'ensemble des candidats sont aptes à exercer l'activité professionnelle définie dans l'objet de la consultation, et qu'ils disposent de la capacité financière, technique et professionnelle nécessaire pour exécuter l'accord-cadre. Les candidats sont invités à prendre connaissance du Règlement de Consultation ou chaque étape y est détaillée.

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Capacité économique et financière

Description : Liste et description succincte des critères de sélection : Il est demandé une déclaration concernant le chiffre d'affaires global sur les trois dernières années (un tableau est prévu à cet effet dans le DC2 ci-joint). Le candidat peut justifier de sa capacité financière par tout autre document considéré comme équivalent par l'acheteur. La phase de candidature est décrite dans le Règlement de Consultation

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Nom : Capacité technique et professionnelle

Description : Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : - La présentation d'une liste de références pour les services de même nature effectuées au cours des trois dernières années, indiquant les prestations et le destinataire public ou privé. -Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat pour chacune des trois dernières années. - Une déclaration indiquant les moyens matériels du candidat pour la réalisation de marchés de même nature. - des certificats de qualifications professionnelles pour les prestations réservées conformément à la loi no71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques (article 16 du règlement de consultation) La phase de candidature est décrite dans le Règlement de Consultation

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :

Nombre minimal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 3

La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants peuvent être éliminés

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Critère prix

Description : Le classement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique. Les critères et sous-critères sont précisés dans le Règlement de Consultation (RC).

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique

Description : Le classement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique. Les critères et sous-critères sont précisés dans le Règlement de Consultation (RC).

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://catp.e-marchespublics.com>,

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Autorisée

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des demandes de participation : 26/02/2024 à 14:00

Date limite de validité de l'offre : 6 MONTH

Informations relatives à l'ouverture publique :

Lieu : L'accord-cadre est exécuté en France métropolitaine (dont la Corse), dans les Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM), dans les Collectivités d'Outre-Mer (COM) et en Nouvelle-Calédonie.

Informations complémentaires : L'accord-cadre est passé par la CATP, marque commerciale de l'association AGIR Transport, dans le cadre de son activité d'achat centralisée telle que prévue par l'article L. 2113-2 1° du Code de la Commande Publique (ci-après " CCP "). Les Prestations sont destinées aux Bénéficiaires de la CATP, en leur qualité d'Entité adjudicatrice telle que définie à l'article L. 1212-3, 4° du CCP au titre de leur activité d'opérateurs de réseaux destinés à fournir un service au public dans le domaine du transport de voyageurs. Il est passé selon la procédure avec négociation en application des articles L. 2124-3 et R.2161-21 à R. 2161-23 du CCP. Cette procédure se déroule en deux phases : - Une phase d'examen des candidatures ; - Une phase d'examen des offres (avant et après négociations le cas échéant). Les conditions de participation sont détaillées dans le Règlement de Consultation (RC). Des négociations pourront être engagées avec les candidats qui auront remis une offre dans le délai prescrit et qui ne sera pas considérée comme inappropriée au sens de l'article L. 2152-4 du CCP. La CATP se réserve toutefois la possibilité d'attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales, sans négociation.

Conditions du marché :

Conditions relatives à l'exécution du contrat : L'accord-cadre est exécuté par la conclusion de marchés subséquents à bons de commande en application des articles R. 2162-1 à R. 2162-14 du CCP.

Facturation en ligne : Requisite

Montage financier : Les candidats sont invités à prendre connaissance des pièces du marché.

Informations relatives aux délais de recours : - Instance chargée des recours : Tribunal de Grande instance de Paris, Parvis du tribunal de Paris, 75859, Paris, F - Introduction de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : - référé pré-contractuel (articles L.551-5 et suivants du code de justice administrative (CJA)) ; - référé contractuel (articles L.551-13 et suivants du CJA)

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique :

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal de Paris

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Centrale d'Achat du Transport Public

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal de Paris

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Centrale d'Achat du Transport Public

Numéro d'enregistrement : 53953788600035

Adresse postale : 23 rue Daviel

Ville : PARIS

Code postal : 75013

Pays : France

Adresse électronique : mathilde.diouris@catp.fr

Téléphone : +33 184830478

Adresse internet : <https://www.catp.fr>

Profil de l'acheteur : https://catp.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_11170_996940.html

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal de Paris

Numéro d'enregistrement : 17750111101763

Adresse postale : Parvis du Tribunal de Paris

Ville : Paris Cedex 17

Code postal : 75859

Pays : France

Adresse électronique : tj-paris@justice.fr

Téléphone : 01 44 32 51 51

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : e06f435a-1339-45e1-b8d6-4baf0298dcb5 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 12/02/2024 à 09:40

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 12/02/2024